

Décret n° 98-374 DU 9 novembre 1998
portant nominations au ministère de l'enseignement
technique et de la formation professionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 98-162 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de l'enseignement technique ;
Vu le décret n° 98-163 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de la formation professionnelle ;
Vu le décret n° 98-164 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation de l'inspection générale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
Vu le décret n° 98-165 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés au ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle :

- **M. Germain SAMBA :** directeur général de l'enseignement technique.
- **M. Jean GOKABA :** directeur général de la formation professionnelle.
- **M. Camille NZIENGUI-MABIKA :** inspecteur général de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 9 novembre 1998.

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de l'enseignement technique et
de la formation professionnelle,

André OKOMBI-SALISSA.-

Le ministre des finances et du budget,

Mathias DZON.-